

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Hydrosystème SRL

1. Identification du prestataire

Hydrosystème SRL est une société de droit belge spécialisée dans la fourniture, l'installation, la rénovation et la maintenance de techniques de piscine, liners, volets, régulations automatiques et produits chimiques.

2. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les offres, devis, commandes, ventes et prestations. Toute signature de devis, paiement d'acompte ou début d'exécution vaut acceptation pleine et entière des CGV.

3. Devis

Les devis sont valables 30 jours calendrier. Toute modification demandée par le client pourra entraîner une adaptation des prix et délais.

4. Commandes et acomptes

La commande devient ferme après signature du devis et versement d'un acompte minimum de 30 %. Le prestataire se réserve le droit de suspendre ou refuser l'exécution en cas de non-paiement.

5. Prix

Les prix sont exprimés en euros. Toute augmentation des coûts des matières premières, de l'énergie ou des fournisseurs pourra justifier une révision du prix.

6. Délais d'exécution

Les délais sont communiqués à titre indicatif. Aucun retard ne peut donner lieu à indemnité, pénalité ou résiliation.

7. Conditions de paiement

Les factures sont payables sous 14 jours calendrier. Tout retard entraîne intérêts légaux majorés et indemnité forfaitaire.

8. Réserve de propriété

Les marchandises restent la propriété du prestataire jusqu'au paiement intégral du prix.

9. Obligations du client

Le client garantit l'accès sécurisé au chantier, la conformité du terrain et le respect des consignes d'utilisation et d'entretien.

10. Réception des travaux

La réception est réputée acquise dès la mise en service ou l'utilisation des installations. Les défauts apparents doivent être signalés par écrit dans les 48 heures.

11. Produits chimiques et régulations automatiques

L'utilisation des produits chimiques et des systèmes de régulation automatique relève de la responsabilité exclusive du client. Toute dégradation résultant d'un déséquilibre chimique, d'un mauvais dosage ou d'un entretien insuffisant est exclue de garantie.

12. Garanties

Les équipements bénéficient uniquement des garanties fabricant. Les pièces d'usure et consommables sont exclus.

13. Responsabilité

Le prestataire est tenu à une obligation de moyens. Sa responsabilité est limitée au montant de la prestation concernée, à l'exclusion des dommages indirects, sauf dol ou faute lourde.

14. Usure – volets et liners

Les traces d'usure, micro-rayures, marques superficielles ou variations esthétiques sont inhérentes à l'usage normal et ne constituent pas un défaut dès lors que la fonctionnalité des équipements est assurée.

15. Force majeure

La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

16. Données personnelles

Les données personnelles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

17. Droit applicable et juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit belge. En cas de litige, les tribunaux du siège social d'Hydrosystème SRL sont seuls compétents.